

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CD357

présenté par

M. Di Filippo, M. Abad, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Descoeur, Mme Genevard, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Minot, M. Perrut, M. Ramadier, M. Sermier, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin et M. Vialay

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« , prioritairement dans les zones rurales reconnues enclavées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les transports publics sont aujourd'hui la cause d'inégalité sur le territoire. Aujourd'hui, les ruraux n'ont souvent pas d'autres alternatives comme moyen de locomotion que leur voiture, tandis que les urbains peuvent jouir d'un grand nombre de services de transport public.

Souvent, chaque foyer rural dispose de deux voitures, n'ayant pas d'autres choix. Avec la hausse du prix des carburants, cela représente pour de nombreux ménages un très important budget et en plus de cela, l'État ne leur apporte aucune réponse pour améliorer leurs conditions de transports qui conditionnent leur quotidien. Certaines zones du territoire et leurs habitants se trouvent ainsi de plus en plus pénalisés en raison d'un manque d'entretien des réseaux qui les entourent.

Il est donc urgent d'apporter une attention particulière et d'investir prioritairement dans ces zones. Tel est l'objet du présent amendement.